

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/01/2019

Dossier complet le :

08/01/2019

N° d'enregistrement :

2018/3228

1. Intitulé du projet

Redressement de la rue Gandhi jusqu'au Bd Pierre de Coubertin sur la commune de Lille.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Européenne de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Castelain Damien , Président de la M.E.L.

RCS / SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

E.P.C.I.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6-a	Route "1" d'une longueur de 240 ml Route "2" d'une longueur de 240 ml divisé en deux tronçons d'environ 120 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une route "1" avec ses infrastructures réseaux (assainissement, éclairage, télécommunication, énergies...) en redressement de la rue Gandhi. Le nouveau tracé de la rue de Gandhi viendra en prolongement de la rue des Bateliers. La rue des Bateliers sera requalifiée à terme dans un souci de cohérence globale.

Création d'une route "2" avec ses infrastructures réseaux (assainissement, éclairage, télécommunication, énergies...) en prolongement de l'accès "Résidence Paul Ramadier" puis en transformation du cheminement piéton pour atteindre la route 1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une demande d'examen préalable a été envoyée au service régionale d'archéologie préventive en octobre 2018.
- Un permis d'aménager sera déposé en 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la route "1"	240 m
Largeur de la route "1"	22 m environ
Superficie de la route "1"	5 280 m ²
Longueur de la route "2"	240 m
Largeur de la route "2"	10 m
Superficie de la route "2"	2 400 m ²
Superficie global de l'opération	7 680 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Bateliers
59 000 Lille

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 50° 64' 67" 066 Lat. 03° 06' 59" 091

Point d'arrivée :

Long. 50° 64' 79" 082 Lat. 03° 06' 85" 007

Communes traversées :

Lille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

L'ouvrage existant est la rue de Gandhi.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La ville de Lille est concernée uniquement par un P.P.R.I. ruissellement prescrit depuis 2011 . La cartographie de l'aléa n'est pas disponible à ce jour . Un P.E.R. mouvements de terrain (carrières souterraines) a été approuvé par l'état en 1990 . Le site du projet n'est pas concerné par cet aléa. Un PPRT , Risques industriels-Effet toxiques (Produit Chimiques de Loos) , a été approuvé le 30/08/2012 . Le site d'étude n'est pas concerné par les prescriptions .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La nappe du calcaire carbonifère est classée en Z.R.E.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas dans un site inscrit, les plus proches sont: - façade de l'esplanade (à 1 km), - comtesse, Grand place et rue Royale (à 900 m).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Les sites classés les plus proches sont : - Le jardin de Vauban , le jardin d'arboriculture et le square Daubenton (à 1.4 km) - Le quai du Wault et les squares Foch et Dutilleul (à 1.4 km)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La route "1" reprendra le trafic crée par l'arrivé du T.G.I. et les circulation bus prévu dans le plan de déplacement Lillois et reprendra le trafic actuel de la rue Gandhi. (Réponse complétée par l'annexe 5)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le site est en zone d'ambiance sonore modéré . Les bruits générés par la routes "1" sera essentiellement lié au nouveau trafic crée par l'arrivé du T.G.I et par les circulations bus prévues dans le plan de déplacement Lillois . Des bruits seront provisoirement générés durant le chantier pour la création des routes "1" et "2" .

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le redressement de la voie Gandhi est indispensable à la desserte du futur Palais de justice. Son tracé sera également plus lisible et économe en termes de surface imperméabilisée. La mission spécifique confiée au paysagiste du groupement de la mission de schéma directeur évoquée plus haut vise justement son intégration dans son environnement : interface avec le futur palais de justice, profil de cette rue d'entrée et sortie du Vieux Lille, raccordement à l'existant, ... La demande au titre de l'archéologie préventive a été lancée en parallèle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Oui les incidences de notre projet vont être cumulées avec le projet d'implantation du TGI.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
- Annexe 2 : Plan de situation – Redressement de la rue de Gandhi
- Annexe 3 : Reportage photo dans le cadre de la demande au cas par cas du redressement de la rue de Gandhi
- Annexe 4 : Enveloppe de tracé – Redressement de la rue de Gandhi
- Annexe 5 : Précisions sur les techniques d'infiltrations des eaux pluviales de ruissellement de voiries
- Annexe 6 : Étude BIOTOPE
- Annexe 7 : Plan général

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lille

le,

02/01/2019

Signature

